

Les étapes de l'inscription

1. Retrait des fiches de candidature dès le 27 janvier 2020 dans les écoles et au conservatoire
2. Retour des fiches à l'école avant le 31 mars 2020

Réponse par courrier uniquement après la commission du 26 mai 2020.

Critères d'admission

1. Consultation du dossier scolaire
2. Évaluation réalisée par les professeurs du Conservatoire dans le cadre de séances d'éveil à l'école. Pour les enfants souhaitant intégrer le dispositif au-delà du CE1, prendre contact avec le conservatoire pour des tests spécifiques.

Coût pour les familles

La scolarité en CHAM primaires est gratuite, y compris pour les cours dispensés au Conservatoire.

Toutefois, les enfants doivent disposer d'un instrument à la maison pour leur travail personnel. Celui-ci peut être loué à un tarif très avantageux (avec application de quotients familiaux).

Du petit matériel instrumental et des partitions sont également à la charge des familles. L'APEC (Association de parents d'élèves) peut proposer des bourses pour aider à leur financement.

Réunions d'information

- lors des Portes Ouvertes, **Samedi 7 mars à 13 h 30 au conservatoire.**
- ou **Mardi 10 mars à 18 h à l'école Picasso.**
- Vous pouvez également prendre rendez-vous avec la direction au 02 32 11 41 90



Région académique
NORMANDIE



Écoles
élémentaires
Brossolette
Buisson
Hugo
Picasso

CHAM à Grand-Couronne



Classes à Horaires Aménagés Musique



Rentrée 2020 - 2021

Un partenariat entre l'inspection académique, les écoles élémentaires de Grand-Couronne et le Conservatoire de Grand-Couronne et Petit-Couronne

Ferdinand Buisson

Rue Lefort
Tel. 02 35 67 66 33
0763008g@ac-rouen.fr

Victor Hugo

Rue du Presbytère
Tel. 02 35 67 75 33
0762857t@ac-rouen.fr

Pablo Picasso

Rue de Seelze
Tel. 02 35 67 66 47
0762235s@ac-rouen.fr

Pierre Brossolette

Rue P. Brossolette, Les Essarts
Tel. 02 35 67 21 58
0761173M@ac-rouen.fr

Conservatoire à Rayonnement Départemental de Grand-Couronne et Petit-Couronne

7 rue Georges Clémenceau 76530 Grand-Couronne
Tel. 02 32 11 41 90 - www.conservatoire-gcpc.net

Les CHAM, qu'est-ce que c'est ?

Les **C**lasses à **H**oraires **A**ménagés **M**usique offrent aux enfants motivés par la pratique musicale la possibilité de recevoir un enseignement spécialisé en complément de leur formation générale scolaire par un emploi du temps adapté et une collaboration étroite entre les écoles élémentaires et le Conservatoire qui leur garantissent les meilleures chances d'épanouissement.



Pour qui ?

Pour les élèves, à partir du CE1, manifestant des aptitudes musicales et l'envie de s'investir dans cette pratique artistique et pour les familles qui s'engagent à les soutenir dans ce projet.

Un emploi du temps adapté et concerté

Au Conservatoire, les cours de musique sont dispensés dans des créneaux scolaires libérés à raison de 4 h par semaine : les lundis et jeudis de 13 h 30 à 16 h 30 ou de 15 h 30 à 16 h 30 selon le jour et le niveau scolaire (planning de l'année 2019-2020 susceptible de modifications).

Les enfants y suivent des cours d'instrument de l'orchestre, de formation musicale, de chant choral (ainsi que des ateliers de percussions et de danse pour les CE1).

Afin de favoriser les rencontres avec les autres élèves et enseignants du Conservatoire, l'élève inscrit en CHAM est amené à avoir une pratique collective supplémentaire obligatoire hors temps scolaire, éventuellement sur le site de Petit-Couronne.

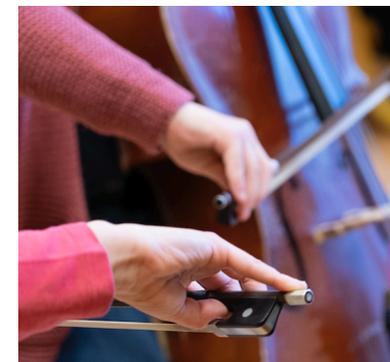
Il est par ailleurs tenu de participer aux manifestations organisées tout au long de l'année, afin de vivre l'expérience de la scène.

Où ?

Le Conservatoire est situé dans le centre de Grand-Couronne à côté de l'église. Les élèves sont accompagnés dans leurs déplacements, à pied pour les écoles Buisson et Hugo et en bus pour les écoles Picasso (ligne 6) et Brossolette (véhicule de la ville).

Un apprentissage du vivre ensemble

La pédagogie axée sur la découverte des instruments de l'orchestre et sur la pratique collective va développer la qualité d'écoute des enfants, leur sensibilité, leur bienveillance et va renforcer la cohésion du groupe.



Les compétences encouragées par le dispositif CHAM sont en effet autant musicales que sociales et civiques. Favorisant l'autonomie, la mémoire, la concentration, il contribue à l'épanouissement personnel de l'enfant et à la réussite de son parcours scolaire et artistique.